



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan de l'expérimentation des voitures-radars

Question écrite n° 17411

Texte de la question

M. Stéphane Testé interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'expérimentation en cours des voitures-radars. Cette mesure est entrée en phase d'expérimentation le 23 avril 2018 dans les départements de l'Eure (27) et de la Seine-Maritime (76) avant d'être étendue aux autres départements de Normandie à partir du moins de septembre 2019. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer d'une part, le nombre de voitures-radars déployées sur tout le territoire, le nombre de *flashes* émis par ces véhicules et le nombre de procès-verbaux établis en conséquence du fonctionnement de ces véhicules et, d'autre part, si l'externalisation de la conduite des voitures-radars a eu un impact direct sur ces mêmes statistiques.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur rappelle qu'au 1er février 2019 le parc des voitures radars était composé de 403 voitures radars dont 383 conduites par des policiers ou des gendarmes et 20 véhicules à conduite externalisée en région Normandie. A terme, 26 véhicules à conduite externalisée seront affectés dans cette région pilote. En revanche, le nombre total de voitures-radars sur l'ensemble du territoire métropolitain a vocation à rester stable durant les années à venir. La part des voitures radars à conduite externalisée augmentera, au fur et à mesure des déploiements progressifs de cette mesure dans de nouvelles régions, au détriment de la part des voitures radars conduites par les forces de la gendarmerie nationale ou de la police nationale dans ces mêmes régions, permettant ainsi le redéploiement des effectifs sur d'autres missions. En 2018, l'ensemble des voitures-radars ont envoyé 1 048 710 de messages d'infractions, ayant donné lieu à 760 013 avis de contraventions. Il demeure encore prématuré de s'interroger sur un impact de l'externalisation de la conduite des voitures radars sur les statistiques nationales d'infractions au motif que le lancement de cette mesure, le 20 avril 2018, est encore récent et que le nombre de voitures radars à conduite externalisée n'est pas encore significatif avec 20 véhicules sur un total de 403 voitures radars.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17411

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1829

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 3055